

 **Préseau**



DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE  
VALENCIENNES



# **Restauration scolaire et Accueil de Loisirs en liaison froide**

***Marché à bons de commandes passé en  
application des articles 28 et 77  
du Code des Marchés Publics***

**Règlement de consultation**

## **Article 1 : Objet**

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires des écoles maternelle et primaires de Préseau et de l'Accueil de loisirs ainsi que les conditions de mise à disposition des équipements nécessaires à la conservation et à la remise à température des repas.

A titre indicatif les prestations prévues au marché commenceront à compter des repas du lundi 6 janvier 2020.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### **2-1 Forme du marché**

Marché à bons de commandes passé selon la procédure adaptée en application des articles 28 Code des Marchés publics.

### **2-2 Division en lots et en tranches**

Sans objet

### **2-3 Forme juridique de l'attribution**

Le présent marché peut être attribué soit à :

- un opérateur économique
- un groupement momentané d'opérateurs économiques qui devront prendre, après attribution du marché, la forme du groupement solidaire

### **2-3 Date de remise des offres**

La date de remise des offres est fixée au 30 novembre 2019 à 12h00 sur la plateforme prévue à cet effet

### **2-4 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de remise des offres

### **2-5 Délai d'exécution**

Signature du contrat 11 jours après la réception de l'AR de la notification au prestataire retenu

### **2-6 Mode de règlement**

Le mode de règlement choisi par la personne publique est l'émission d'un mandat à réception des factures. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le comptable public assignataire des paiements est :

**Trésorerie de Marly**  
**Espace Jules Henri Lengrand**  
**BP 49**  
**Avenue Henri Barbusse**  
**59770 MARLY Cedex**

### **2-7 Financement**

Section de fonctionnement du budget principal de la commune de Préseau

### **2-8 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la personne publique fait seule foi. Il ne sera délivré à l'attributaire du marché qu'une seule copie certifiée conforme à l'original.

- le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges
- L'avis de marché

### 2-9 Remise du dossier de consultation

Il peut être remis gratuitement par voie postale, par télécopie ou par courriel, sur demande adressé e par courrier à l'adresse ci-dessous, par télécopie au 03 27 25 81 28, ou par courriel à [mairie.preseau@orange.fr](mailto:mairie.preseau@orange.fr)

<p>Mairie de Préseau 9 rue Evariste Boussebart 59990 PRESEAU</p>
--

Ou téléchargeable sur le site de la commune : [www.preseau.fr](http://www.preseau.fr)

### 2-10 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée par le pouvoir adjudicateur, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2-11 Prestations complémentaires (options)

Le présent marché comporte 5 prestations complémentaires (PC) :

PC 1- L'une des trois composantes suivantes du menu journalier sera toujours issue de l'agriculture biologique :

- Une entrée
- Un fromage ou un laitage
- Un dessert

PC 2- L'élaboration d'un repas complet issu de l'agriculture biologique une fois par semaine

PC 3- L'élaboration d'un repas complet issu de l'agriculture biologique chaque jour

PC 4 – Le prêt d'un four de remise à température durant l'été (maximum 8 jours)

PC 5 – Les prix des repas ne varieront pas lors des campings d'été hors département (Garantir le même tarif pour un repas sur le territoire national).

Il est rappelé aux candidats que chacune des prestations ci-dessus doit faire l'objet de propositions. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'en demander l'exécution ou au contraire d'y renoncer en cours de marché, voire au stade du jugement des offres si le cout de l'option lui parait excessif.

### 2-12 Variantes

Les variantes ne sont pas admises

### 2-13 Avance forfaitaire

Conformément à l'article 87 d u code des marchés publics

### 2-14 Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés (CPV) sont :

Classification principale : 15894210-6

### **Article 3 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour une période de 1 an tacitement reconductible pour une même période, pour une période de trois ans maximum. Ce marché prendra effet à compter du 6 janvier 2020 pour une livraison des repas du lundi 6 janvier 2020 au 5 janvier 2021.

La personne responsable du marché doit, à chaque période, se prononcer au moins deux mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Les fournitures, objet du présent marché, pourront être commandées par les services municipaux jusqu'au dernier jour de validité du marché.

### **Article 4 : Présentation des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et présentées en Euros. L'acte d'engagement sera complété par l'entreprise.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société. Le candidat aura à produire les pièces suivantes :

#### **Présentation des candidatures**

Chaque candidat, ou en cas de groupement d'opérateurs économiques chaque membre du groupement, aura à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes dûment remplies, datées et signées :

*Dans le cas où la personne qui signerait la déclaration pour le compte de l'entreprise candidate ne serait pas le dirigeant de l'entreprise ou tout autre représentant juridiquement habilité à l'engager, elle devra joindre à la candidature la preuve de sa capacité à engager la société par la production d'une délégation du pouvoir, établie par la personne juridiquement habilitée à engager l'entreprise. En cas d'absence d'un tel pouvoir ou d'une délégation en bonne et due forme, la candidature de l'entreprise sera rejetée sans être examinée.*

*Attention, en cas de groupement, il est remis un seul DC1 pour l'ensemble des entreprises membres du groupement, mais autant de DC2 qu'il y a de cotraitants dans le groupement.*

La lettre de candidature établie au moyen de l'imprimé DC1 (mise en ligne sur le site [http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo\\_struct\\_marc\\_publ/form\\_tele/decl\\_cand.html](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html))

La déclaration du candidat, établie au moyen de l'imprimé DC2 (mise en ligne sur le site [http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo\\_struct\\_marc\\_publ/form\\_tele/decl\\_cand.html](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html))

Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières. Les candidats devront apporter la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière en joignant:

- Leur chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- La présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire, ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique

- Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
- Les certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Des photographies de repas susceptibles d'être livrés par le prestataire pour un marché de même nature

Une preuve d'une attestation d'assurance pour les risques professionnels

Le candidat retenu devra fournir sur demande et sous 8 jours :

1. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
2. Les pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail. Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

### Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire dans son offre les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes,
- Une proposition de menus « printemps /été » sur une période de quatre semaines consécutives
- Une proposition de menus « automne/hiver » sur une période de quatre semaines consécutives
- Le programme annuel des animations et deux propositions de menus à thème
- Une mémoire général présentant l'entreprise, les moyens humains et matériels mis en œuvre pour la bonne exécution du marché ainsi que les mesures mises en place pour assurer la continuité du service, y compris en cas d'urgence et les modalités de résolution des dysfonctionnements
- Un état mentionnant le grammage des portions unitaires au regard des catégories de convives
- Un tableau relatif à la liste exhaustive et à la qualité des produits utilisés
- Une note décrivant les modalités de formation du personnel communal de service en cantine

### **Article 5 : Jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des Marchés Publics en fonction des critères définis par ordre de priorité décroissante, affectée de coefficients de pondération, à savoir :

	Barème	Précisions sur le jugement
Qualité des menus	15	Qualité et appellation des plats,

		équilibre alimentaire sur la journée et sur la semaine, saisonnalité, fréquences, variété, absence de redondance...
Traçabilité et qualité des produits utilisés	15	Utilisation privilégiée de produits frais, de saison, biologique ou issus de l'agriculture raisonnée, type des morceaux de viande utilisés, qualité nutritionnelle et gustative, délais courts entre la cueillette et la livraison pour les fruits et légumes.
Catalogue des produits menus pique-nique	5	Qualité et variété, production interne privilégiée.
Programme annuel d'animations	5	Qualité des menus, fréquence, thématiques, modalités de mise en place, semaine du goût...
Modalités de fonctionnement relationnel et références	15	Référence, fréquence des rencontres, qualité des intervenants, modalités de résolution des dysfonctionnements, continuité du service y compris en cas d'urgence, gestion des déchets alimentaires, recyclage des contenants, réutilisation, récupération...
Modalités de formation du personnel communal de service	5	Fréquence, méthodologie de Formations adaptée à nos besoins...
Valeur qualitative de l'offre	60	
Valeur économique de l'offre	40	Offre tarifaire du candidat

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif

sera rectifié en conséquence.

**Article 5 Conditions d'envoi et de remise des offres**

Les offres seront remises dématérialisées sur la plateforme prévue à cet effet.

<https://marchespublics596280.fr>

L'offre sera adressée à

Mairie de Préseau  
9 rue Evariste  
Boussemart  
59990 PRESEAU

### **Article 6 : Renseignements complémentaires**

En cas d'ambiguïté ou d'incertitude de toute sorte, les candidats doivent impérativement faire une demande de renseignements par courrier à l'adresse ci-dessous ou par [courriel: mairie.preseau@orange.fr](mailto:mairie.preseau@orange.fr)

Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retiré ou retirant un dossier. Il ne sera répondu à aucune question orale.

Les candidats désirant visiter les locaux devront prendre rendez-vous au préalable

Mairie de Préseau

Tel: 03 27 25 81 28

Fax: 03 27 25 85 77

***NB: La mairie est ouverte au public:***

*Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h*

*Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

*le samedi de 8h30 à 11h00 exclusivement*



